

Hôtels Achille et Molière : les locataires font appel à la justice

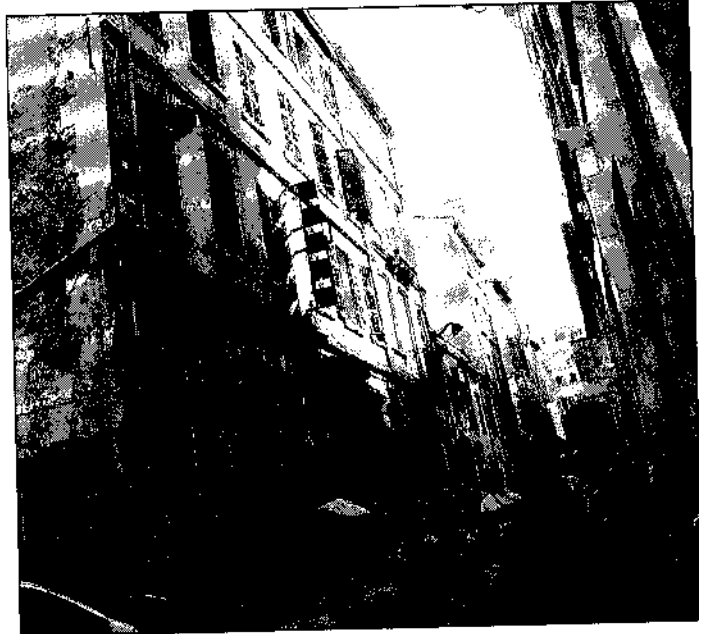
Des pans de façade s'étaient détachés de l'un. L'autre a pris feu et fait une victime le 25 février. Chassés ou non relogés, les locataires ont saisi le tribunal

► Ambiance surchauffée, hier après-midi, au tribunal d'instance de Marseille, saisi de deux procédures en référé d'heure à heure.

La première émanait de quatorze locataires de l'hôtel Achille, rue Thubaneau (1^{er}), frappé par la mairie, depuis le 26 août, depuis que des morceaux de façade se sont détachés, d'un arrêté de péril imminent. Les clients demandaient à être relogés dans des conditions décentes et aux frais du propriétaire ou de la gérante de l'hôtel. *"Ils sont partis dans l'urgence. Ils n'ont pas encore pu récupérer leurs affaires"*, a plaidé hier M^e Chantal Bourglan. Aujourd'hui, ils paient 10 € par nuit, 300 € par mois, pour des relogements qu'ils disent infestés de cafards. De leur côté, l'avocat de la gérante et celui du propriétaire se sont allégrement renvoyés la balle hier. La première se di-

sant elle-même victime du propriétaire *"qui ne prend pas ses responsabilités"*. Le second affirmant avec force qu'il a, depuis les faits, effectué les travaux qui lui avaient été imposés, attestation d'architecte à l'appui. Il invoque aussi une dette considérable de l'exploitante à son égard. La présidente du tribunal d'instance Julie Gay rendra sa décision jeudi prochain.

Quatre locataires d'un autre établissement, l'hôtel Molière, sis à l'Opéra (1^{er}), ravagé par un incendie qui a causé la mort d'une personne le 25 février dernier, demandent eux aussi leur relogement. Ils habitent toujours dans les lieux, malgré des arrêtés de fermeture successifs depuis 1988. La présidente a demandé hier au gérant de *"faire un effort"*. L'affaire sera à nouveau évoquée le 25 septembre. D.T.



L'hôtel Achille, rue Thubaneau (1^{er}), est frappé depuis le 26 août d'un arrêté de péril.